

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin à quatorze heures et sept minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

**Présents :** Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, ~~M. Claude CHAUSSADAS~~, ~~M. Fabrice ORDRONNEAU~~, M. Noël FAUCHERON, ~~M. Yannick BRETON~~, Mme LISON RETAILLEAU, ~~M. Guillaume KERBRAT~~, ~~M. Alexandre LIEVRE~~, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, ~~Mme Marie-Thérèse LECERF~~, ~~M. Antoine BOUCHU~~.

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice	: 13
	Présents	: 6
	Absents	: 7
	Pouvoir	: 0

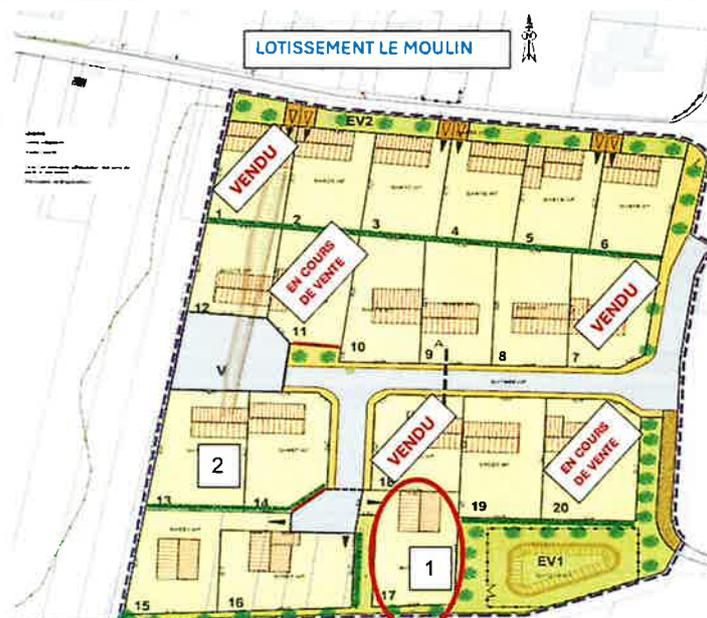
**Secrétaire de séance :** Cécile Mauny

### ■ 2025-06-8 : Candidature pour le lot 17

**Rapporteur :** Madame Le Maire

CANDIDAT A L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE « LOTISSEMENT LE MOULIN »

CANDIDAT	<b>Mme ANCIAES FERREIRA</b>	
PROFESSION	Vendeuse au Leclerc de Luçon En contrat d'apprentissage, CDI fin Août	
Hébergement	Champagné les marais	
Situation matrimoniale	CELIBATAIRE	
Objectif achat	Résidence principale	
Choix parcelle par préférence	<b>Lot 17</b>	<b>30 517.20 € TTC</b>



A ce jour concernant la vente des lots : le lot 1, 7 et 18 ont été vendus auprès

**Madame Le Maire propose aux membres du conseil municipal :**

- ✓ **D'APPROUVER** la vente du lot 17 telle que présentée ci-dessus,
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote POU, à l'unanimité la candidature présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,

En mairie le 11 juin 2025

**Le Maire,**

**Charlotte VIGNÉUX**

